**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 16 (1871)

**Heft:** 22

Rubrik: Nouvelles et chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du reste, il est un fait patent : c'est que les armes spéciales, dont l'instruction a été centralisée par la Confédération, ont été convenablement instruites. Il est à espérer que la Confédération réussira aussi bien dans l'instruction de l'infanterie.

On a dit que la centralisation militaire entraînerait une certaine indifférence; qu'elle ferait disparaître l'initiative privée. C'est une erreur, que réfute d'ailleurs l'esprit qui règne actuellement dans les bataillons de carabiniers, centralisés au-

jourd'hui comme on propose que le soient plus tard les autres corps.

On a aussi parlé de bureaucratie. L'orateur connaît plusieurs Cantons où l'on est au moins aussi bureaucrate que dans la Confédération. Est-ce à dire, d'ailleurs, que tout partira du centre? Il est probable que l'autorité fédérale nommera des commissions dans les Cantons, avec certaines attributions militaires, par exemple pour le recrutement, et en général pour qu'il soit satisfait aux besoins locaux autant que peut le permettre le salut de l'ensemble.

Un argument essentiel des adversaires de la réforme militaire dans notre pays consiste à dire qu'une fois centralisée notre armée ne pourrait plus être mobilisée avec la même facilité, et que si l'Allemagne a été victorieuse dans la dernière guerre, cela vient de ce que son organisation militaire était fédérative. L'orateur fait observer que ce n'est pas le fédéralisme qui a donné la victoire à l'armé alle-

mande, mais plutôt le sentiment national et la supériorité stratégique.

Il ne parle pas, d'ailleurs, au point de vue strict des intérêts financiers du canton d'Argovie, car ce Canton perdra une centaine de mille francs par année dans la nouvelle combinaison; mais pour le bien de la patrie et de la défense du pays on ne doit pas craindre d'abandonner un lambeau de la souveraineté cantonale.

On ne doit pas non plus se laisser effrayer par le tableau qui a été fait des dangers qu'une centralisation militaire fera courir à la cause du progrès et de la liberté, car tous les bons fruits qu'a portés la constitution de 1848 sont le résultat des attributions qu'on a données à la Confédération. L'orateur exprime la conviction que la centralisation militaire ne sera qu'un nouvel élément de prospérité pour la patrie commune.

M. Vonmatt s'exprime à peu près dans le même sens; il recommande les propositions de la commission en opposition à celles de M. Stehlin et du Conseil fédéral.

(A suivre.)

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Vaud. — Samedi 11 courant, la Société des sous-officiers de Lausanne a tenu une séance pleine d'intérêt et qui a duré de 8 heures du soir à minuit sans qu'il y ait un moment de lassitude chez les assistants.

Affaires de la société, travaux de membres, discussion sur la révision fédérale au point de vue militaire, discussion sur la fourniture des capotes par l'Etat, tout

fut traité et discuté avec un réel sérieux d'intentions et de sentiments.

En outre la réunion s'est occupé du choix de sujets que les membres auraient à traiter pendant l'hiver en les répartissant entre diverses commissions ou sections de travail, enfin de cours que le comité a demandés à quelques officiers de Lausanne et qui porteront sur :

Quelques points de la géographie militaire de la Suisse;

Les armes actuelles et leurs effets dans la dernière guerre ;

Les connaissances des cartes et du terrain.

Les travaux à faire par les membres eux-mêmes sont divisés en cinq groupes et programmes, qui sont :

La discipline militaire;

La nomination des sous-officiers;

La nomination des officiers;

L'organisation de l'armée fédérale;

Le service du soldat suisse, sa durée dans l'élite, la réserve et la landwehr.

Ce sont cinq sujets fort intéressants à étudier et sur lesquels, nous n'en doutons pas, il pourra être présenté de bons travaux.

Voilà donc une section de société de sous-officiers qui se prépare à ne pas perdre son temps cet hiver.

Disons aussi que celle de Vevey entre dans la même voie, et sans que nous connaissions son programme nous savons qu'elle travaillera.

Que cet exemple serve aux autres sociétés du Canton et non-seulement aux sous officiers, mais aussi aux officiers, qui semblent un peu trop s'endormir. Centralisés ou pas nous aurons toujours besoin d'étude et de travail.

- Le 2 décembre prochain aura lieu à Lausanne la réunion habituelle des officiers d'état-major et d'armes spéciales. Le programme promet une séance intéressante et un agréable banquet à l'Arc.

France. — Le nouveau journal La République française, qui s'occupe volontiers et avec compétence de sujets militaires, dit qu'il serait question de fusionner le génie dans l'artillerie, et il recommande cette fusion pour mieux harmoniser la désense avec l'attaque des positions et des places.

Vaud. - Le Conseil d'Etat a nommé:

Le 26 septembre, MM. Ulysse Badoux, à Cremin, capitaine aide-major du 2e bataillon de landwehr, et Fs-Ls-Henri Guex, à St-Légier, 1er sous-lieulenant des chasseurs de droite du 3e bataillon de landwehr.

Le 29, MM. Jean-Abram-Adrien Jayet, à Moudon, porte-drapeau du 10e bataillon d'élite, au grade de lieutenant; Emile Badoux, à Cremin, lieutenant du centre nº 2 du 46e bataillon d'élite; Jean-Jaques Destraz. à Essertes, lieutenant du centre nº 1 du 2º bataillon de landwehr; Théophile Cornaz, à Missy, lieutenant du centre nº 5 du 45e bataillon d'élite, et Emile-Daniel Chevalley, à Champtauroz, lieutenant du centre nº 2 du 112e bataillon R. E.

Le 6 octobre, M. Emile Gros, vétérinaire à Bière, 2e sous-lieutenant à l'état-major sanitaire

Le 7, MM. Adolphe Jordan, à Granges, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr nº 2; Henri-Ls Givel, à Payerne, 1er sous-lieutenant du centre nº 2 du même bataillon; Henri-DI-SI Guiguer, à Payerne, 1er sous-lieutenant du centre nº 2 du 1er bataillon de landwehr; Louis Freymond, à St-Cierges, 1er sous-lieutenant du centre nº 2 du 112e bataillon R. F., et Alexis Perrin, à Corcelles près Payerne, 1er sous-lieutenant portedrapeau du même bataillon.

Le 10, M. Samuel Dupuis, à Orbe, 2º sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 46º bataillon d'élite.

Le 20, M. Jules Delessert, à Donneloye, lieutenant du centre nº 2 du 2e bataillon de land-

Le 3 novembre, MM. Aloïs Couvreu, à Vevey, capitaine de la compagnie de dragons d'élite nº 15, et Paul André, à Lausanne, capitaine de la compagnie de dragons d'élite nº 17.

Le 4, MM. Henri Oguey, à Aubonne, commandant du 10° bataillon d'élite; Louis Jaccard, à l'Auberson, commandant du 112e bataillon R. F.; Alexis Bonzon, à Bex, commandant du 3º bataillon de landwehr, et Henri Massy, au Chenit, commandant du 12º bataillon de landwehr.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. - Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral : E. RUCHONNET, lieut -colonel fédéral d'artillerie; V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.